

DELIBERATION N° 2026-008

**OBJET : Budget : Budget primitif 2026 –
Approbation du budget**

Le **2 février 2026 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Stéphane CREGUT, Jean-Michel FALGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Excusés : Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, le Conseil d'Administration autorise l'ordonnateur des dépenses, à savoir le Directeur, à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

M. le Président propose au Conseil d'Administration de fixer la limite pour le budget 2026 à :

- **7.5% en fonctionnement**
- **7.5% en investissement**

M. le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **à la section d'investissement à la somme de 95 142.66 €**
- **à la section de fonctionnement à la somme de 4 120 000 €**

Et qui peut se résumer ainsi :

Présentation générale du budget		
EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 120 000,00	3 589 544,60
RAR de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté		530 455,40
Total de la section d'exploitation	4 120 000,00	4 120 000,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	60 771,25	48 956,80
RAR de l'exercice précédent	34 371,41	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		46 185,86
Total de la section d'investissement	95 142,66	95 142,66

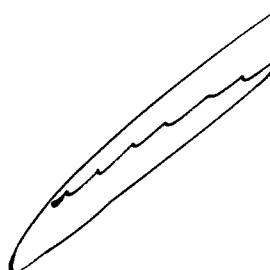
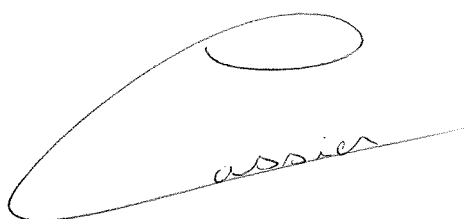
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Directeur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% en fonctionnement et en investissement.
- **ADOpte** le budget primitif 2026

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 19/02/2026

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.